


| | | |
|--|--|--|
| REPUBLIQUE FRANÇAISE DEPARTEMENT DES YVELINES | C.C.A.S. DE LA CELLE SAINT-CLOUD | La Celle Saint-Cloud  |
| CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S. | | Délibération n° DEL 26-02 Du 21 mai 2026 |
| L'an deux mille vingt-six, le vingt et un mai, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqués à domicile le 13 mai 2026, se sont réunis dans la salle de l'atelier à la médiathèque, sous la présidence de Monsieur Richard LEJEUNE, Président du Centre Communal d'Action Sociale. | | |
| EN EXERCICE : 13 PRESENTS : 12 POUVOIRS : 1 VOTANTS : 13 | POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0 | |
| <p>PRESENTS</p> <p>Monsieur Richard LEJEUNE, Maire et Président du C.C.A.S.</p> <p>Madame Anne CHAPELET, Maire Adjoint</p> <p>Monsieur Mohamed KASMI, Maire Adjoint</p> <p><i>Mesdames et Monsieur les Conseillers municipaux :</i></p> <p>Madame Mahaba AL QAWACHI, Madame Danielle RAVILLION, Madame Dominique PAGES</p> <p><i>Mesdames et Messieurs les Membres associatifs :</i></p> <p>Madame Christine BOREL, Madame Françoise CACLIN, Madame Abir SAMMOURI, Madame Isabelle TANGISINA, Monsieur Philippe POUDOU, Monsieur Alain ROZANSKI</p> <p>ABSENTS</p> <p>Monsieur Adrien BONIN</p> <p>PROCURATIONS</p> <p>Monsieur Adrien BONIN à Madame Mahaba AL QAHWACHI</p> | | |
| Objet : ELECTION DU VICE-PRESIDENT DELEGUE | | |
| <ul style="list-style-type: none"> - Vu l'article 141 de la loi n°2022 -217 du 21 février 2022 modifiant l'article L.123 -6 du Code de l'Action Sociale et des Familles qui prévoit désormais que le Conseil d'Administration « élit également un Vice-Président délégué chargé des mêmes fonctions en cas d'empêchement du Vice -Président », - Considérant que le vote à bulletin secret s'applique toutes les fois qu'il s'agit de procéder à une nomination, - Ayant entendu Monsieur le Président proposer la candidature de Madame Danielle RAVILLION - Considérant qu'il n'y a pas d'autre candidature proposée après appel de Monsieur le Président, <p><i>Le Conseil d'administration du C.C.A.S.,</i></p> <p>PROCEDE A L'ELECTION</p> <p>Après dépouillement, les résultats sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'inscrits (membres présents et représentés) : 13 • Suffrages exprimés : 13 • Nombre de voix obtenues : 13 | | |

- Madame Danielle RAVILLION obtient treize voix.

Madame Danielle RAVILLION ayant obtenu l'unanimité des voix est déclarée élue Vice-présidente déléguée du Centre Communal d'Action Sociale de La Celle Saint-Cloud.

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.

Pour extrait conforme au Registre
Le Président du C.C.A.S.



Richard LEJEUNE

Maire

Vice-Président de Versailles Grand Parc

Accusé de réception en Préfecture
078-267800480-20260521-DEL_26-02-DE
Date de transmission : 27/05/2026
Date de réception en Préfecture : 27/05/2026
Date de publication : 27/05/2026